

Asset Management
Retail Distribution CH/LI, ACPE

A nos clients bancaires et sociétés partenaires

3 juin 2011

FundTelegram

Credit Suisse Fund Management S.A., société anonyme, 5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 72 925

Credit Suisse Fund (Lux)

Madame, Monsieur,

Il est donné avis aux porteurs de part de **Credit Suisse Fund (Lux) Money Market Sfr** (le "Compartiment") que le conseil d'administration de la société de gestion susmentionnée a décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment de la façon suivante:

Actuellement, les investissements du Compartiment sont réalisés de telle sorte que la période d'échéance moyenne des titres du portefeuille n'excède pas 12 mois ou trois ans dans certains cas spécifiques. Concernant les investissements pour lesquels - conformément aux conditions d'émission - le taux d'intérêt est ajusté aux conditions du marché au moins une fois par an, la période d'échéance est assimilée à la durée restant jusqu'au prochain ajustement du taux d'intérêt.

A compter du 1er juillet 2011, les investissements du Compartiment seront réalisés de telle sorte que l'échéance moyenne pondérée des titres n'excède pas 6 mois. Afin de déterminer l'échéance moyenne pondérée, la période d'échéance est assimilée à la durée restant jusqu'au prochain ajustement du taux d'intérêt. Les actions à taux flottant doivent se conformer à un taux ou indice du marché monétaire. De plus, la période d'échéance des titres pris individuellement ne doit pas excéder deux ans, pourvu que la durée restant jusqu'à la prochaine réinitialisation du taux d'intérêt soit inférieure ou égale à 397 jours. Le portefeuille du Compartiment doit avoir une durée de vie moyenne pondérée qui n'excède pas 12 mois.

Suite aux changements précités, le conseil d'administration a décidé que la portion du Compartiment qui n'est pas investie dans sa devise de référence devra être pleinement couverte contre un risque lié à la devise concernée.

Les changements précités prendront effet le 30 juin 2011.

Les porteurs de parts du Compartiment qui n'approuvent pas les changements mentionnés ci-dessus peuvent restituer leurs parts sans frais jusqu'au 30 juin 2011, 15h00.

Le prospectus et le prospectus simplifié seront modifiés en conséquence.

Le prospectus, le prospectus simplifié, des copies du Règlement de gestion, les modifications apportées au texte ainsi que le dernier rapport annuel ou semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse: Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zurich
Domicile de paiement en Suisse: Credit Suisse SA, Zurich

Le texte original en allemand a été publié le 30 mai 2011 dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et sur le site www.swissfunddata.ch.

Nos conseillers clientèle se tiennent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

CREDIT SUISSE SA



Reto Eisenhut



Gunnar Guggenbühl

Numéros des valeurs:

Nom	No. de valeur	ISIN
Credit Suisse Fund (Lux) Money Market Sfr -B-	11273207	LU0507202330
Credit Suisse Fund (Lux) Money Market Sfr -P-	11273229	LU0507202686